

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 1er février 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 30, 31 janvier et 1er février 2017**

**2017 DLH 39** 82-84 boulevard Voltaire (11e) – Désordres constatés – Signature du protocole transactionnel.

**M. Ian BROSSAT, rapporteur**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 janvier 2017 par lequel Madame la Maire de Paris soumet l'autorisation de signer le protocole transactionnel d'indemnisation des désordres constatés au 86, boulevard Voltaire (11e) ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement en date du 16 janvier 2017 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Ian BROSSAT, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer le protocole transactionnel relatif à l'indemnisation des travaux de réfection de l'immeuble sis 86, boulevard Voltaire (11e) et des frais d'honoraires, annexé à la présente délibération.

Article 2 : Le versement de la somme de 5 564,57 euros TTC au titre des travaux de réfection et de la somme de 1 950 euros TTC au titre des frais non répétables, soit au total une indemnité de 7 514,57 euros TTC, est consenti au Syndicat des Copropriétaires de l'immeuble sis 86 boulevard Voltaire Paris 11e.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 67, nature 678, fonction V70 du budget municipal de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2017 et exercices suivants sous réserve de décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**